Métropole Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 210 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :
Chantal AGIUS - Grégory ALLIONE - Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Romain AMARO - Thomas ARCAMONE - Philippe ARDHUIN - Patrick ARDIZZONI - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Lalia ATTAF - Aurélien AUCLAIR - Gérard AUDIBERT - Dominique AUGEY - Stéphanie BAGNIS - Magali BAILLEUL - Mireille BALLETTI - Valérie BAQUE - Antoine BAUDINO - Laurent BELSOLA - Farida BENAOUDA - Fabienne BENDAYAN - Samuel BEN-HAMOU - Nassera BENMARNIA - Marie BERMEJO - Rebecca BERNARDI - Eléonore BEZ - Kayané BIANCO-ROATTA - Tina BIARD SANSONETTI - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Eric BOUILLÉ - Michel BOULAN - Nicolas BOULAND - Stéphanie BRAISE - Fabien BRAVI - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Joël CANICAVE - René-Francis CARPENTIER - Hugo CARTALLIER - Thibaut CHARPENTIER - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Gilles COLLOMB - Flavie COLOMBO - Jean-Marc COPPOLA - Sarah COULOMB - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Renaud DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Brigitte DEVESA - Pierre DHARREVILLE - Sylvaine DI CARO - Laurent DILLINGER - Ambrozio DOLFI - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Frédéric DURAND - Capucine EDOU - Joëlle FABRE - Léa FIMAT - Olivia FORTIN - Clément FREL-CAZENAVE - Lydia FRENTZEL - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Pierre-Marie GANOZZI - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Audrey GATIAN - Jean-Louis GEIGER - Samia GHALI - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Anthony GONÇALVES - Christophe GONZALEZ - Jérôme GOUIRAN - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Jean-Marc GRAFFEO - Martin GRAND-DUFAY - Hervé GRANIER - Anne-Marie GREGORI - Patrick GRIMALDI - Monique GRISETI - Jean-Christophe GROSSI - Hassan GUENFICI - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Yahya GÜNGÖRMEZ - Julien HAROUNYAN - Ahmed HEDDADI - Christophe HOCMARD - Nicolas HUE - Christophe HUGON - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Mohamed ITRISSO - Clara JABOULAY - Sophie JARDINOT - Didier JAU - Sophie JOISSAINS - Azad KAZANDJIAN - Sophie KERNEN - Amine KESSACI - Mirabelle LAMOUREUX - Michel LAN - Lucas LANGOMAZINO - Candice LE TOURNEUR - Michèle LEBAN - Aurélie LECAT - Sébastien LECCIA - Pascaline LÉCORCHÉ - Gisèle LELOUIS - Lionel LENEL - Céline LEVIEUX - Joël LEVI-VALENSI - Yoan LEVY - Christiane LEYDER - Maxime MARCHAND - Jérôme MARCILIAC - Patrick MARKARIAN - Mario MARTINET - Juliette MASSON - Philippe MAURIZOT - Naïs MENGIN - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Martine MISTRAL-GUYL - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Serge MORI - Roland MOUREN - Catherine MOYEMONT GAILDRY - Ibrahim M'ZE - Jessy NAKACHE - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Cédric OROFINO - Nina PALOMBA - Romain PASTOR - Benoît PAYAN - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Stéphane PICHON - Mathieu PIETRI - Jocelyne POMMIER - Fabrice POUSSARDIN - Robin PRÉTOT - Perrine PRIGENT - Aurélie QUINQUIS - Hedi RAMDANE - Magali RAMOS - Philippe RAZEYRE - Anne REYBAUD-DECROIX - Joëlle REYNAUD FIORILE - Gwenaël RICHEROLLE - Olivier RIOULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Anne-Gaëlle RODEVILLE - Thomas ROLLER - Blaise ROSATO - Julien ROSSI - Hervé ROUAT - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Clara SALÉMEH - Mickael SALFATI - Franck SANTOS - Jean-Pierre SERRUS - Caroline SICARD - Anne-Sophie SIDANI - Jean-Marc SIGNES - Romain SIMMARANO - Laurent SIMON - Emilia SINSOILLIEZ - Chahidati SOILIHI - Jean-Pierre SQUILLARI - Frédéric SZABO - Hanifa TAGUELMINT - Karim TOUCHE - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Cécile VIGNES - Frédéric VIGOUROUX - Frédéric-H VIGOUROUX - Michel

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

VINCENTELLI - Katia YAKOUBI - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL - Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :
Enda AMRAOUI représentée par Michèle RUBIROLA - Guy BARRET représenté par Renaud DAGORNE - Marie BATOUX représentée par Audrey GARINO - Thomas BATTESTI représenté par Cédric DUDIEUZERE - Eva-Pauline BONAN représentée par Alexandre DORIOL - Nadia BOULAINSEUR représentée par Nassera BENMARNIA - Philippe CHARRIN représenté par Patrick MARKARIAN - Eric CHEVALIER représenté par Dominique AUGEY - Marie-Christine CIANNARELLA représentée par Lionel DE CALA - Hélène DI VITA DANCHESI représentée par Jean-Pierre SQUILLARI - Dimitri FARRO représenté par Robin PRÉTOT - Olivier FAYSSAT représenté par Anne-Marie GREGORI - Emmanuel FOUQUART représenté par Marie BERMEJO - Hélène GAILLARD représentée par Jean-Pascal GOURNES - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Anthony KREHMEIER représenté par Azad KAZANDJIAN - Philippe LEANDRI représenté par Jérôme GOUIRAN - Laurent LHARDIT représenté par Thomas ROLLER - Joëlle MELIN représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Hervé MENCHON représenté par Perrine PRIGENT - Claude PICCIRILLO représenté par René-Francis CARPENTIER - Philippe PIGNON représenté par Serge MORI - Marie-Laurence POSTEAU représentée par Thibaut CHARPENTIER - Paul SABATINO représenté par Laurent BELSOLA - Giovanni SCHIPANI représenté par David YTIER - Nathalie TESSIER représentée par Laure ROVERA - Michaël ZAZOUN représenté par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :
Eric LE DISSES.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :
Farida BENAOUDA représentée à 15h40 par Ibrahim M'ZE - Martial ALVAREZ représenté à 16h00 par Yannick GUERIN - Jean-Jacques COULOMB représenté à 16h30 par Frédéric GIBELOT – Eric MERY représenté à 16h30 par Sophie GUERARD – Katia YAKOUBI représentée à 16h34 par Clara JABOULAY – Martine VASSAL représentée à 16h45 par Nicolas ISNARD – Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h00 par Franck SANTOS - Tina BIARD SANSONETTI représentée à 17h00 par Didier JAUD - Juliette MASSON représentée à 17h05 par Candice LE TOURNEUR – Julie ARIAS représentée à 17h05 par Joël LEVI-VALENSI - Karim TOUCHE représenté à 17h15 par Audrey GATIAN - Frédéric DURAND représenté à 17h19 par Philippe GINOUX – Serge MORI représenté à 17h20 par Thomas ARCAMONE – Jean-Marc COPPOLA représenté à 17h20 par Rebecca BERNARDI - Hervé GRANIER représenté à 17h20 par Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN - Mirabelle LAMOUREUX représentée à 17h24 par Nina PALOMBA - Ahmed HEDDADI représenté à 17h25 par Romain PASTOR - Mohamed ITRISSO représenté à 17h25 par Anne-Sophie SIDANI - Christophe HOCMARD représenté à 17h31 par Aurélien AUCLAIR – Sophie CAMARD représentée à 17h32 par Yannick OHANESSIAN - Michèle RUBIROLA représentée à 17h33 par Hassan GUENFICI - Michèle LEBAN représentée à 17h35 par Robin PRÉTOT - Aurélie LECAT représentée à 17h35 par Hervé ROUAT - Joëlle REYNAUD FIORILE représentée à 17h35 par Romain AMARO - Jean-Marc SIGNES représenté à 17h41 par Gwenaël RICHEROLLE.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :
René-Francis CARPENTIER à 16h45 - Philippe MAURIZOT à 16h50 – Pascal CHAUVIN à 17h00 – Roland GIBERTI à 17h00 - Lisette NARDUCCI à 17h00 - Danielle MILON à 17h15 - Cédric OROFINO à 17h18 - Mathieu PIETRI à 17h19 - Lionel LENEL à 17h20 – Roland MOUREN à 17h24 - Martine MISTRAL-GUYL à 17h25 - Christian BURLE à 17h33 - Amine KESSACI à 17h45 – Eric GARCIN à 17h47.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-021-19956/26/CM

■ Futur hôpital d'Aubagne - site des Gargues - Approbation du principe d'engagement de la Métropole dans la réalisation du projet hospitalier et des opérations associées.

181528

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Centre Hospitalier Edmond Garcin d'Aubagne constitue un équipement public majeur pour l'Est du territoire métropolitain. Afin de répondre aux besoins de santé de la population et d'assurer la modernisation de l'offre hospitalière du bassin aubagnais et de l'Est métropolitain, un projet de reconstruction de l'établissement est envisagé sur le secteur des Gargues à Aubagne.

Ce projet représente un enjeu structurant pour le territoire. Au-delà de la réalisation d'un nouvel équipement hospitalier, il constitue une opportunité de développement urbain, économique et de mobilité.

La Métropole s'est mobilisée depuis plusieurs années aux côtés de l'État, de l'Agence Régionale de Santé, du Centre Hospitalier Edmond Garcin, de la Région Sud, du Département des Bouches-du-Rhône et de la Ville d'Aubagne afin de créer les conditions nécessaires à la réalisation de ce projet structurant.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, la Métropole a engagé les procédures de planification urbaine et d'aménagement nécessaires à sa mise en œuvre.

Par délibération n° URBA-013-16091/24/CM du 18 avril 2024, le Conseil de la Métropole a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique préalable à la création d'une opération d'aménagement sur le secteur des Gargues, destinée à accompagner l'implantation du futur établissement hospitalier, le développement de la filière santé et l'amélioration de la desserte du site.

Dans le cadre de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, le Conseil de la Métropole a ensuite approuvé, par délibération n° URBA-004-16743/24/CM du 10 octobre 2024, l'ouverture à l'urbanisation d'une partie du secteur des Gargues afin de permettre l'implantation du futur hôpital d'Aubagne, le développement d'activités économiques liées à la santé et au bien-être ainsi que la réalisation des infrastructures de desserte nécessaires au projet.

Cette orientation a été confortée par la délibération n° URBA-003-18602/25/CM du 6 octobre 2025 portant justification complémentaire de l'ouverture à l'urbanisation du secteur à la suite de l'enquête publique, laquelle a confirmé la vocation du site à accueillir un projet d'ensemble articulé autour du futur hôpital d'Aubagne, d'un parc d'activités dédié à la santé et au bien-être et d'un parc naturel et agricole.

Sur le plan foncier, les procédures nécessaires à la réalisation du projet ont connu des avancées significatives avec la signature, en juillet 2026, de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique permettant la poursuite de la maîtrise foncière du site destiné à accueillir le futur établissement hospitalier.

Au regard de l'importance de ce projet pour l'Est métropolitain, la Métropole entend confirmer sa mobilisation aux côtés des différents partenaires.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

À ce titre, la Métropole confirme le principe de sa participation au plan de financement prévisionnel du futur établissement hospitalier, reposant sur une participation de l'Agence Régionale de Santé à hauteur de 102 millions d'euros, de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 10 millions d'euros, du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 6 millions d'euros, de la Région Sud à hauteur de 3 millions d'euros.
Le solde du financement sera réalisé par un recours à l'emprunt de l'établissement.

L'acquisition du foncier est désormais garantie par un financement de la ville d'Aubagne avec l'appui financier de la Région.

Ces engagements traduisent la mobilisation collective des partenaires en faveur de la réalisation de cet équipement structurant pour l'Est métropolitain.

La concrétisation de ce plan de financement demeure notamment conditionnée à la validation définitive du projet par l'Agence Régionale de Santé, via le comité régional d'investissement. Les modalités de participation des différents partenaires seront précisées dans le cadre d'une convention financière associant l'ensemble des financeurs. Cette convention sera élaborée après validation définitive du projet et soumise à l'approbation du Conseil de la Métropole dans le cadre d'une délibération ultérieure.

Au-delà de sa participation au financement du projet hospitalier, la Métropole assure d'ores et déjà le financement des études préalables nécessaires à la réalisation d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) reliant la gare d'Aubagne au futur établissement hospitalier.
Ces études sont actuellement en cours et visent à permettre une mise en service de cette infrastructure concomitamment à l'ouverture du futur hôpital.

La Métropole finance également les études préalables nécessaires à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement à vocation économique envisagée sur le secteur des Gargues. Cette opération a notamment vocation à assurer la réalisation des équipements et infrastructures nécessaires à l'accueil du projet d'ensemble. À ce titre, le bilan prévisionnel de l'opération pourra notamment intégrer les dépenses liées au déplacement de la ligne à très haute tension traversant actuellement le site destiné à accueillir le futur établissement hospitalier, dont le coût est aujourd'hui estimé à 1,5 M€ HT.

Ces interventions traduisent l'engagement de la Métropole à accompagner la réalisation du futur hôpital d'Aubagne au travers des compétences qu'elle exerce en matière de mobilité, d'aménagement et de développement économique.

La présente délibération a pour objet de confirmer l'engagement de principe de la Métropole en faveur de la réalisation du futur hôpital d'Aubagne sur le site des Gargues ainsi que des opérations d'aménagement et de mobilité qui l'accompagnent. Les modalités de mise en œuvre des différents volets du projet, notamment sur les plans financier, foncier, réglementaire et opérationnel, seront définies et soumises à l'approbation du Conseil de la Métropole au fur et à mesure de l'avancement des études, de la confirmation des financements des partenaires et de la concrétisation des différentes opérations.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.
- la délibération n° URBA-013-16091/24/CM du 18 avril 2024 approuvant les objectifs et les modalités de la concertation publique préalable à la création d'une opération d'aménagement sur le secteur des Gargues à Aubagne ;
- la délibération n° URBA-004-16743/24/CM du 10 octobre 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation du secteur des Gargues dans le cadre de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Étoile afin de permettre notamment l'implantation du futur hôpital d'Aubagne, le développement d'activités économiques liées à la santé et l'amélioration de sa desserte ;
- la délibération n° URBA-003-18602/25/CM du 6 octobre 2025 portant justification complémentaire de l'ouverture à l'urbanisation du secteur des Gargues à la suite de l'enquête publique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Étoile ;

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le projet de nouvel hôpital d'Aubagne sur le site des Gargues constitue un projet structurant pour l'Est du territoire métropolitain ;
- La réalisation de ce projet nécessite la mobilisation coordonnée de l'ensemble des partenaires publics concernés ;
- La Métropole est appelée à intervenir tant au titre de sa participation au plan de financement du projet hospitalier que de ses compétences en matière de mobilité et d'aménagement ;
- Les modalités de mise en œuvre des différents engagements des partenaires feront l'objet de délibérations ultérieures.

Délibère

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

<u>Article unique</u> :

Le Conseil de la Métropole approuve le principe de l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur de la réalisation du futur hôpital d'Aubagne sur le site des Gargues, ainsi que des opérations de mobilité et d'aménagement qui l'accompagnent, et confirme sa participation de principe au plan de financement prévisionnel de l'opération dans les conditions exposées au présent rapport.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Aménagement, Urbanisme, SCOT, Planification,
Marchés publics au sens du Code de la Commande Publique

Pascal MONTECOT

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026